



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019
Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Daniel Codello, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Mike Hansen, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 4.5.6. Convention avec la "Rockhal" concernant le festival "Sonic Visions"; avenant; décision

Considérant que la Ville et la Rockhal sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 22 avril 2016 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 8 novembre 2016.

Considérant que l'article 3.1. Obligations de la Ville est modifié comme suit:

« La Ville verse à partir de l'exercice 2019 une participation annuelle à la Rockhal d'un montant de 50.000,00.-€ TTC. »

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'avenant à la convention avec la Rockhal concernant le festival Sonic Visions.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 07/10/2019
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmeister

N° 57/19/CAC
Vu et approuvé
Luxembourg, le 25.10.19
Pour la Ministre de l'Intérieur

p.s.d.



Secrétariat Général

Patricia GONCALVES

30/10/19